

La séance du Conseil Municipal comportait 3 délibérations en lien avec des travaux à prévoir avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. Les réalisations concernent un renforcement éclairage public rue d'Ollias après la démolition de l'immeuble de l'OPAC des enfouissements Telecom sur le secteur de la Gare ainsi que de l'Eclairage Public à la Place du Marchedial et à l'avenue de la Gare.

Par une précédente délibération la commune s'était positionnée pour une prise de compétence de la Maison des Services au Public à l'échelon de la commune. Des débats sont conduits au sein de la CAPEV pour organiser la future gestion de l'établissement mais il n'a pas encore été arrêté de décisions. Le Conseil Municipal décide de faire part de sa position en indiquant qu'il actera les décisions prise au sein de l'intercommunalité concernant l'avenir de ce service qu'il devienne municipal ou communautaire.

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de 6 noms sur la liste électorale conformément aux instructions qui avaient été communiquées. Les personnes concernées seront informées par courrier.

En l'absence de commission syndicale, le Conseil Municipal a en charge la section de Chabassenelles. Suite à la demande d'un particulier pour l'implantation de son dispositif d'assainissement, le Conseil Municipal se prononçant pour la parcelle AR 261 a autorisé le passage d'une canalisation et le rejet des eaux traitées jusqu'au fossé.

La création de deux emplois pour accroissement temporaire d'activité a été autorisée.

Des conventions pour l'implantation de lames signalétiques avec les entreprises locales avaient été réalisées pour 3 ans. Compte-tenu de leur terme à présent, l'assemblée a validé les nouvelles conventions types de mise en place ou de reconduction selon les cas et les tarifs correspondants.

Laurent MIRMAND  
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON

